

# Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2003)

Projet

du

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 29 mai 2002<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**           Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement d'un montant de 38 000 000 millions de francs est accordé au Conseil fédéral pour le projet «Nouveau bâtiment pour skyguide à Wangen/Dübendorf».

## **Art. 2**           Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 408 945 000 millions de francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

## **Art. 3**           Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans les budgets annuels.

## **Art. 4**           Transferts de peu d'importance

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances) procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

## **Art. 5**           Dispositions finales

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2002 4801

## Composition des crédits d'engagement sollicités

### 1 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

	Francs
Wangen/Dübendorf ZH	38 000 000
Aérodrome militaire, centre de navigation aérienne militaire et civile	
Participation du DDPS au coût du nouveau bâtiment pour skyguide (ch. 2.1.7 et 3.2 du message sur l'immobilier militaire 2003)	
<b>Total assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>38 000 000</b>

### 2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

	Francs
<b>a. Projets supérieurs à 10 millions de francs</b>	
Bure JU, place d'armes	17 400 000
Construction d'une halle d'instruction/de garage avec atelier (ch. 2.1.5)	
St. Luzisteig GR	15 880 000
Place d'armes, caserne	
Agrandissement, 3 <sup>e</sup> étape (ch. 2.1.6)	
Installation à haute altitude des Forces aériennes	12 600 000
Adaptations architecturales pour FLORAKO, 6 <sup>e</sup> étape de projet (ch. 2.1.8)	
Meiringen BE	12 500 000
Aérodrome militaire, infrastructure d'exploitation	
Adaptations architecturales et agrandissements, 3 <sup>e</sup> étape (ch. 2.1.9)	
<b>b. Projets ne dépassant pas 10 millions de francs</b>	
Projets selon les ch. 2.1.10, 2.2.2, 2.3.8 du message sur l'immobilier militaire 2003	350 565 000
<b>Total non assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>408 945 000</b>
Total général des nouveaux crédits d'engagement	446 945 000

## Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.07.2002
Date	
Data	
Seite	4872-4873
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 505

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.